Les Echos

Pays : FR
Périodicité : Quotidien
OJD : 122744

Date : 23 mars 2020
Page de l'article : p.39
Journaliste : Myriam Chauvot

ENTREPRISES

Les travaux des copropriétés tournent au casse-tête

A Marseille, des syndics mutualisent leurs contacts pour les dépannages. Les professionnels redoutent l'engorgement quand assemblées générales et travaux pourront reprendre.

Myriam Chauvot
mchauvot@lesechos.fr

Le récent accord entre le secteur du BTP et l'Etat va peut-être réussir à débloquer certains travaux. Mais en attendant, le sujet est devenu un casse-tête pour les copropriétés. Impossible de voter les travaux prévus, faute d'assemblée générale, et ceux en cours ont souvent été suspendus. « *J'ai un immeuble dont le chantier de reprise des fondations est à l'arrêt*, témoigne Olivier Garrabos, du syndic G. Immo. *C'est gérable une semaine ou deux, mais difficilement plusieurs mois.* »

L'incertitude sur la suite du confinement n'arrange rien. « *Un ascensoriste a dit à ses techniciens désincarcérant les gens bloqués lors de pannes de ne pas remettre en service l'ascenseur s'ils ont un doute sur sa fiabilité, car il ne sait pas s'il pourra encore se déplacer à l'avenir* », poursuit-il.

C'est toute la chaîne qui est grippée. « *Notre vingtaine de chantiers de réfection d'étanchéité de toitures est à l'arrêt et tous les fournisseurs de produits d'étanchéité – Soprema, IKO, etc. – ont fermé leurs usines* », témoigne Sébastien Cousin, à la PME francilienne de couverture et de plomberie PVP, où seules cinq personnes restent en activité, pour les interventions de plomberie urgentes.

Pour les dépannages urgents, des initiatives émergent. « *A Marseille, nos syndics adhérents ont mutualisé leurs contacts d'entreprises continuant à assurer les travaux de plomberie, électricité, etc.* », indique Géraud Delvolvé, délégué général de l'Union des syndicats de l'immobilier (Unis). Sur le front des dépannages, la situation reste actuellement gérable, estiment les syndics. En revanche, ils appréhendent l'engorgement quand les assemblées générales pourront enfin se tenir et que les travaux reprendront. Sur 700.000 assemblées générales de copropriété par an, environ la moitié se tient entre mars et juin, le solde entre septembre et décembre.

Un autre sujet inquiète l'Unis dans l'immédiat. « *Dans plusieurs régions, des copropriétaires disent ne pas pouvoir payer leurs charges en raison du coronavirus. De même, des locataires se déclarent incapables de payer leur loyer*, indique Géraud Delvolvé. *Si cette tendance se confirme, cela menacerait le financement des copropriétés* », donc des travaux.

L'annonce par le gouvernement qu'une suspension des loyers, voire des charges d'eau, de gaz et d'électricité serait possible « *ne concernait que les petites entreprises, mais cela a ouvert une boîte de Pandore*, estime le délégué de l'Unis. *Une mise au point est nécessaire sur le fait que cela ne concerne pas les loyers d'habitation ni tous les loyers commerciaux.* » ■

Des copropriétaires disent ne pas pouvoir payer leurs charges en raison du coronavirus.

Tous droits réservés à l'éditeur